



**Formation** professionnelle

# L'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST)

## Qu'est-ce que l'AFEST ?

L'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) s'adresse aux salariés à former sur le lieu du travail et en cours d'activité. Il n'est pas un dispositif de la formation professionnelle, mais plutôt une modalité pédagogique. Il ne donne pas accès à une certification ou autre dispositif qualifiant professionnel.

**Cette modalité pédagogique se divise en deux séquences :**

- Le salarié est mis en situation de réaliser une activité, avec une intention pédagogique
- Une phase de recul pour un temps réflexif, accompagné du formateur, pour tirer les enseignements de ce qui s'est passé, analyser les écarts entre les attendus, les réalisations et les acquis.



### Quel public ?

Les salariés et les privés d'emploi.



### Par quel organisme ?

- » Un formateur interne ou externe à l'entreprise.



### Quelles limites/ Points de vigilance ?

- » Ce qui distingue l'AFEST de la "formation sur le tas" : Pour cette dernière, il n'y a pas systématiquement de phase réflexive, ni de mesure des acquis de la formation.



### Quelles revendications ?

Ce dispositif est très intéressant pour les salariés des TPE.

Il faut veiller à ce que toutes les conditions réglementaires de mise en œuvre soient respectées et contractualisées avec des éléments de preuve, à savoir :

- » Une phase en amont comportant l'analyse de l'activité de travail pour identifier les connaissances à acquérir et adapter le poste de travail à des fins pédagogiques ;
- » La désignation préalable d'un formateur pouvant exercer une fonction tutorale ;
- » Des évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action. Il faut aussi veiller à ce que ces formations, comme toutes les autres, soient reconnues, certifiantes et valorisées financièrement par l'employeur à leur issue.